

**COMMUNE DE SAINTE NEOMAYE**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 21 octobre 2024**  
**PROCES-VERBAL**

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 du mois d'octobre à 20 heures 15, s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE-NEOMAYE.

**Présents :**

Roger LARGEAUD, Céline RIVOLET, Daniel THIOT, Francis TESSERAU, Henry BURGAUD, Sabine DUSSART, Patrick LAMORT, Stéphanie LEPAULMIER, Delphine PELLERIN, Mickaël ROBIN, Elodie ROULET, Jean VIGNET.

**Absents excusés :** Valérie BRIAUD, qui donne pouvoir à Céline RIVOLET, Patrice DORAY, Florence MENARD qui donne pouvoir à Delphine PELLERIN.

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 17 octobre 2024, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Roger LARGEAUD, Maire, pour une séance ordinaire.

**Vérification du quorum :**

**12 élus présents :** Roger LARGEAUD, Céline RIVOLET, Daniel THIOT, Francis TESSERAU, Henry BURGAUD, Sabine DUSSART, Patrick LAMORT, Stéphanie LEPAULMIER, Delphine PELLERIN, Mickaël ROBIN, Elodie ROULET, Jean VIGNET.

**3 élus Absents :** Valérie BRIAUD, qui donne pouvoir à Céline RIVOLET, Patrice DORAY, Florence MENARD qui donne pouvoir à Delphine PELLERIN.

**Désignation de la secrétaire de séance :** Sabine DUSSART.

Après lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 16 septembre, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

**Ordre du jour de la séance :**

- Modification du RIFSEEP à compter du 01/01/2025
- Ouvertures de postes
- Convention avec l'Education Nationale : Prise en charge des heures de travail des AESH pause méridienne
- Recensement des Arbres Remarquables
- Demande de subvention CAF : Programme parentalité 2025
- Demande de subvention ETAT : DETR travaux de la grange
- Attribution d'une subvention au club de football Néo-Créchois
- Régularisation d'alignement à La Chesnaye, parcelle AL0305
- Enregistrement d'une servitude au bourg, parcelle AR0264

**FONCTION PUBLIQUE 4 - 5 Régime indemnitaire****Modification du RIFSEEP à compter du 01/01/2025****2024-051**

Mme Céline RIVOLET signale qu'au vu du recrutement d'un agent administratif, et des évolutions de carrière à venir des agents, il convient de faire évoluer le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) en modifiant les éléments suivants :

- les conditions d'attribution,
- la création de nouvelles catégories d'emploi,
- la création et/ou modification du montant de l'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise),
- la création et/ou modification du montant du CIA (Complément Indemnitaire Annuel),

La saisine a été présentée au CST (Comité Social Territorial) extraordinaire du 08/10/2024 avec un avis favorable à l'unanimité.

La date de prise d'effet sera au 1er janvier 2025.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à faire évoluer le RIFSEEP.

**FONCTION PUBLIQUE 4 – 1 Personnel titulaire et stagiaire****Ouverture d'un poste de Secrétaire Générale de Mairie au 01/01/2025****2024-052**

Madame Céline RIVOLET, en charge des ressources humaines, informe l'assemblée que dans le cadre de la loi n°2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie, notamment son article 1, il a été mis en place par le Centre de Gestion une promotion interne dérogatoire afin de faciliter l'avancement de grade d'un agent de catégorie C en catégorie B.

A cet effet, il est nécessaire d'ouvrir un poste en catégorie B, pour le grade de Rédacteur.

Afin de se mettre en conformité avec la nouvelle réglementation, Mme Céline RIVOLET propose à l'assemblée, l'ouverture d'un poste de rédacteur à compter du 01/01/2025.

Le Conseil Municipal, autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous documents relatifs à ce dossier.

**Ouverture d'un poste de Adjoint Technique Territorial Principal 2<sup>ème</sup> classe au 01/12/2024****2024-053**

Madame Céline RIVOLET informe l'assemblée que, au regard du tableau d'avancement de grade de 2024 communiqué par le Centre de Gestion, un agent au grade d'Adjoint Technique Territorial figure pour un avancement au grade d'Adjoint Technique Territorial Principal 2<sup>ème</sup> classe. Il est promouvable à compter du 01/12/2024.

A cet effet, il est nécessaire d'ouvrir un poste correspondant ce nouveau grade.

Le Conseil Municipal, autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous documents relatifs à ce dossier.

## **FONCTION PUBLIQUE 4 – 4 Autre catégorie**

### **Convention avec l'Education Nationale : Prise en charge des heures de travail des AESH pendant la pause méridienne** **2024-054**

Madame Céline RIVOLET expose que des enfants de l'école Pierre Caillet bénéficient de l'accompagnement d'une AESH (Accompagnante d'Enfant en Situation de Handicap) pendant le temps scolaire ; un de ces enfants en bénéficie également sur le temps de la pause méridienne.

Jusqu'à présent, le temps de travail de cette AESH lors des temps de pause méridienne était pris en charge intégralement par la Communauté de Communes, via le Service commun.

La loi N° 2024-475 du 27/05/2024 visant à la prise en charge par l'Etat de l'accompagnement humain des élèves en situation de handicap durant la pause méridienne a redéfini les modalités de prise en charge financière.

A partir du 04/11/2024, ce temps de pause méridienne peut être pris en charge par l'Education Nationale.

Aussi, il convient d'établir une Convention entre l'Education Nationale et la Commune, permettant l'action d'un(e) AESH financé par l'Etat.

Le Conseil Municipal, autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous documents relatifs à ce dossier.

## **AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES 8 - 8 Environnement**

### **Recensement des Arbres Remarquables**

**2023-055**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que dans le cadre du projet Nature et Transitions 2024-2027, la Commune vient d'engager un recensement des arbres remarquables avec les associations partenaires (DSNE, GODS, Prom'Haies et Caméra Natura).

Cette action a pour objectif de les intégrer dans le PLUI de la CCHVS afin de pouvoir les protéger et les classer.

Une commission sera mise en place et un appel à la population sera effectué.

Le Conseil Municipal valide la démarche de recensement des arbres remarquables et autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous documents relatifs à ce dossier.

## **FINANCES LOCALES 7 - 5 Subvention**

### **Demande de subvention CAF : Programme d'animations parentalité 2025**

**2023-056**

Madame Céline RIVOLET informe l'assemblée qu'au vu du succès du programme parentalité 2023-2024, une saison d'animations pour la petite enfance sera organisée pour la deuxième année, en 2025.

Elle présente le projet et le flyer qui sera distribué aux familles et aux professionnels de la petite enfance.

Céline RIVOLET indique que des animations sous forme d'ateliers et conférences, à destination de la petite enfance, des professionnels de la petite enfance et des parents, seront organisés tout au long de l'année : musique, yoga, danse, communication gestuelle associée à la parole, motricité/sensorialité, lecture, rencontre avec ALSH, ainsi qu'une soirée pour adultes sur la communication gestuelle, et un spectacle de clôture en Décembre 2025.

Cela représenterait un budget de 5 137,48 euros et nous serions susceptibles d'obtenir 80% de subvention de la CAF, soit un coût pour la commune d'environ 1 027,48 euros.

Dans ce cadre, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire ou son représentant à signer les contrats et documents à intervenir ainsi qu'à déposer toute demande de subvention auprès de la CAF.

### **Demande de subvention État : DETR travaux de la Grange**

**2024-057**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la délibération n° 2024-041 du 16/09/2024 portant sur l'acquisition de la Grange, place du Champ de Foire, il souhaite solliciter les services de l'État, pour une demande de subvention dans le cadre de la DETR, pour aider la Commune à financer les travaux.

Le bâtiment, d'une surface d'environ 190 m<sup>2</sup>, est situé sur une parcelle de 394 m<sup>2</sup>. Il est idéalement placé en plein centre bourg, entre la salle des fêtes et l'école/centre de loisirs.

Le projet de restructuration porte sur la volonté de créer un lieu de rassemblement et de convivialité, afin de tisser de nouveaux liens sociaux et de créer un point de rencontre où les idées et les projets des jeunes de notre Commune pourraient voir le jour.

Le souhait de restaurer ce bâti ancien, réalisé en pierres de taille, est de transformer cette construction typique de la Région en un lieu emblématique, mélangeant les styles ancien et contemporain.

Les devis des architectes, portant sur la maîtrise d'œuvre et les relevés de plans, s'élèvent respectivement à 12 000 € HT et 1 188 € HT. L'estimation des travaux est d'environ 80 000 € HT ; Le projet sera donc d'un goût global de 93 188 € HT.

Le Conseil Municipal, autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire ou son représentant, à solliciter les services de l'Etat, afin d'obtenir une DETR, pour les travaux de la Grange.

### **Attribution d'une subvention au club de football Néo-Créchois**

**2024-058**

Monsieur le Maire informe le Conseil que lors du vote des subventions aux associations, le club de football Néo-Créchois, qui est issu de la fusion récente entre les clubs de Sainte-Néomaye/Romans et de La Crèche, n'a pas été incluse.

Pour information, la Commune de La Crèche leur a alloué une subvention de 2 900 euros, et la Commune de Romans quant à elle leur en a attribué une de 200 euros.

Aussi, Monsieur le Maire propose une subvention de 700 euros.

Le Conseil Municipal, autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire ou son représentant, à verser cette subvention au Club Néo-Créchois pour la saison 2024-2025.

## **DOMAINE ET PATRIMOINE 3 – 5 Autres actes de gestion domaine public**

### **Enregistrement d'une servitude au bourg, parcelle AR 0264**

**2024-059**

Monsieur le Maire expose le fait qu'il a été installé un puisard du trop-plein de la collecte des eaux pluviales sur la parcelle privée AR 0264, Route de La Crèche.

Entre la route départementale et cette parcelle privée, il y a deux parcelles : AR 0252 et AR 0254, sous lesquelles va être aménagé un ouvrage de collecte des eaux pluviales.

Il convient donc d'inscrire une servitude sur la parcelle privée AR 0264 afin, d'une part, de régulariser la présence de ce puisard qui servira d'évacuation du trop-plein de l'ouvrage qui va être réalisé sur les parcelles AR 0252 et AR 0254 et, d'autre part, permettre l'entretien de ce puisard, sur rendez-vous préalable du propriétaire. Cette servitude sera inaliénable et visée sur l'acte notarié afin que la Commune puisse y accéder une à deux fois par an.

Le Conseil Municipal, autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire ou son représentant, à signer l'acte chez le notaire auprès de l'étude de Maîtres Dupuy et Couderc, frais d'acte à la charge de la commune et à signer tous documents à intervenir dans ce dossier.

**Régularisation alignement à La Chesnaye, parcelle AL0305****2024-060**

Monsieur le Maire fait part au Conseil que lors de la réalisation des constructions à La Chesnaye, il a été réalisé un alignement, créant la parcelle AL 0305.

Cette parcelle fait désormais partie intégrante de la voirie, mais n'a jamais été intégrée au domaine Communal.

Il convient donc de régulariser cette situation chez le notaire.

Le Conseil Municipal, autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié auprès de l'étude de Maîtres Dupuy et Couderc, frais d'acte à la charge de la commune, et signer tous documents nécessaires à cette régularisation.

**DIVERS**

- **Projet guinguette en bord de Sèvre :**
  - La demande de possibilité d'un branchement provisoire a été faite auprès du SIEDS. L'association « la Patte d'Oie » a fait part de son intérêt à participer à ce projet. Des citoyens ont également fait part de leur intérêt. Une commission ouverte aux habitants est mise en place.
- **Présentation des études du cabinet d'experts pour le pluvial :**
  - Route de La Crèche, il subsiste une zone de débordements réguliers. Les travaux s'élèvent à 30.000 euros.
  - Aux Ouches, il sera nécessaire d'aménager un fossé drainant en bas d'un champ agricole.
  - Aux Quenouilles, il est nécessaire de reprofiler le fossé drainant aval afin de permettre aux réseaux d'évacuation de bien fonctionner.
- **Sécurisation de la grange :**
  - Une commission ouverte aux habitants est mise en place pour faire le point des travaux à réaliser.
- **Point travaux au Pont Neuf :**
  - Les intempéries ne facilitent pas l'intervention de l'entreprise Bonnet. Les travaux avancent malgré tout mais le chantier va se prolonger encore quelques semaines.
- **Installation photovoltaïque à l'école :**
  - Le renforcement des charpentes a été réalisé cet été par l'entreprise « Ariana menuiseries » de Sainte-Néomaye. Le local coupe-feu a été aménagé par les agents techniques. L'entreprise fera son installation durant des vacances scolaires de février ou avril.
- **Travaux à l'église :**
  - Suite au séisme de 2023, le maçon est intervenu pour rejointoyer quelques pierres. Un mur de l'église n'est accessible qu'à partir de la propriété voisine. Sur ce mur, un contrefort présente un signe de faiblesse, le cabinet ATES préconise l'installation d'un massif béton à son pied et la pose d'une gouttière. L'église est régulièrement entretenue, la couverture a été refaite en 2002 puis en 2022, cependant une expertise complète de l'édifice pourrait être réalisée, le coût sera budgété en 2025.

- **Journée du patrimoine :**
  - Une visite historique a été organisée avec l'association pour la sauvegarde des cimetières protestants. Il pourrait être intéressant pour le tourisme local de nouer un partenariat avec cette association afin d'identifier le patrimoine et l'histoire protestante de la commune. Le Conseil Municipal est favorable.
- **Stationnement vélos à la salle des fêtes**
  - Les usagers le demandent, l'idée est de l'installer à proximité. Après avoir étudié différents endroits, il ressort que le mieux serait peut-être de supprimer une place de parking (celle près du mur où les automobilistes ont parfois du mal à sortir de stationnement). Le service mobilité de la Communauté de Communes a proposé son aide, une réunion sera programmée.
- **Modification du PLU de Celles-sur-Belle**
  - Il s'agit de corrections et modifications du PLU, nous sommes consultés en tant que commune voisine de la communauté de communes. Pas de remarque, avis favorable du conseil.
- **Modification du PLU de Thorigné**
  - Il s'agit d'une correction concernant un bassin de rétention des eaux pluviales, nous sommes consultés en tant que commune voisine. Pas de remarque, avis favorable du conseil
- **Henry Burgaud fait part de sa démission du conseil municipal :**

Henry Burgaud précise qu'il va profiter de sa retraite pour aller vivre une nouvelle aventure professionnelle à l'étranger. Il remet son courrier à Monsieur le Maire, qui rappelle qu'Henry Burgaud est élu depuis 1995 avec le Maire Jean-Claude Drossard, puis avec lui depuis 2001. Ces dernières années, Henry s'est particulièrement investi dans le suivi de l'équipement scénique lors de la rénovation de la salle des fêtes Le Temple.

Il le remercie pour ses longues années au service des citoyens de la commune.
- **Sabine DUSSART évoque la possibilité de placer un miroir afin de faciliter la sortie du lotissement des Terriers :** sur une route départementale, cela ne sera pas autorisé.

<b>¼ D'HEURE CITOYEN</b>
--------------------------

-  
-  
-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00  
Prochaine réunion, 18 Novembre 2024 à 20h15

Le Maire,

Roger LARGEAUD

La secrétaire,

Sabine DUSSART